FNMNS
CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION
HAUT -RHIN

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

Secourisme - Sauvetage aquatique - Enseignement du sport - Sauveteurs Secouristes Travail - Formateurs

SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE - Ancien BNSSA

Formation Continue d'Adaptation

OBJECTIF DE LA FORMATION

Tous les titulaires du **BNSSA**, disposent de trois ans pour convertir leur diplôme en **SSA**. **Passée la date du 1er septembre 2029, plus aucune conversion ne sera possible et les BNSSA ne l'ayant pas effectuée perdent toutes leurs prérogatives et ne pourront plus exercé.** Leur diplôme BNSSA sera invalidé..

Pour obtenir vos nouvelles prérogatives, il vous faudra réunir trois conditions :

1° Etre titulaire du PSE2, ou être à jour de la formation continue PSE2

2° Suivre une Formation Continue d'Adaptation, vous permettant d'obtenir l'équivalence SSA

3° Suivre ensuite tous les ans une formation continue PSE2 et SSA

COMMENT OBTENIR SON EQUIVALENCE		COMMENT MAINTENIR CES COMPETENCES	
PSE2	**FCA**	**FC PSE2 + SSA**	**FC SSA seule**
Vous n'avez pas le PSE2, vous devez l'obtenir…	Vous avez le PSE2 à jour de sa formation continue. Vous devez uniquement suivre la Formation Continue d'Adaptation au SSA	Vous avez obtenu l'équivalence du SSA, vous devez suivre chaque année une formation continue PSE et SSA	Vous avez obtenu l'équivalence du SSA, vous devez suivre chaque année une formation continue PSE et SSA
Durée 28h mini	Durée 4h mini	Durée 6h + 2h si la formation est concomitante	6h FC PSE2 + 3,5h FC SSA ,si la formation continue n'est pas concomitante.
Après obtention du PSE2 la FCA vous est accessible.	Votre PSE2 doit être à jour de sa formation continue la plus récente, ou être délivré depuis moins d'un an.	Des formations concomitantes vous seront proposées chaque année.	Si vous effectué la formation continue PSE2 ailleurs, la concomitance ne sera pas possible.
Les titulaires du **SSA option "Eaux Intérieures" ou SSA Littoral** doivent également suivre une FCA la première année, pour convertir leur **BNSSA en SSA.** Et par la suite emprunter le schéma de formation continue classique quelque soit le lieu de formation (piscine, eaux intéreures, littoral). Il conviendra à l'employeur de s'assurer de votre aptitude au poste pour lequel il va vous employer....			

PROGRAMMATION DES DATES DE FORMATION *(Sous réserve de 6 participants minimum)*

CHOIX 1	16-janv	17-janv	23-janv	24-janv
PSE2	8h30 - 16h30	8h30 - 16h30	8h30 - 16h30	8h30 - 16h30
FCA SSA	X	X	17h-19h Piscine Ottmarsheim	17h-19h Salle Fessenheim

Les titulaires du PSE2 à jour de sa formation continue ne suivent que la FCA SSA

CHOIX 2	18-mars	19-mars	20-mars	21-mars
PSE2	8h30 - 16h30	8h30 - 16h30	8h30 - 16h30	8h30 - 16h30
FCA SSA	X	X	17h-19h Piscine Ensisheim	17h-19h Salle Fessenheim

Les titulaires du PSE2 à jour de sa formation continue ne suivent que la FCA SSA

EVALUATION

Une évaluation individuelle portant sur le contrôle des procédures et gestes techniques.

ATTENTION ! La formation continue SSA est soumise à une participation effective, votre présence est indispensable et ne pourra pas être négociée. Prenez vos dispositions.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : alternance théorie et pratique

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Présenter le BNSSA

Présenter le PSE2 et/ou l'attestation de dernière formation continue

Attention : si vous n'avez pas effectué de formation continue en secourisme depuis des années nous seront obligés de vous proposer un bilan de compétences pour retard de formation. Et vous ne pourrez enclencher le processus de validation de la FCA SSA qu'une fois ce retard comblé.

Avant votre inscription à la FC SSA, prenez immédiatement option pour une date de formation continue PSE1/PSE2, ou un Bilan de compétence.

EQUIVALENCES PSE2 :

"Prompt secours" délivré par les SDIS donne l'équivalence du PSE1

"SUAP" délivré par le SDIS donne l'équivalence du PSE2

ATTENTION : *il faut absoluement que le SDIS vous fournisse le certificat de compétence officiel. Toute autre forme d'attestation n'est pas conforme. Le tarif proposé est unique que la FC secourisme soit suivie ou non avec le CFMNS.*

COUT DE LA FORMATION

Vous trouverez dans le module d'inscription, différentes solutions financières pouvant se présenter en fonction de votre situation.

RESUME DU PARCOURS DE FORMATION POUR DEVENIR SSA



MIEUX VOUS CONNAITRE

Cette fiche nous permet de vous connaître davantage, de mieux cerner vos capacités physiques et vos motivations.

1° Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation ?

2° Avez vous régulièrement suivi vos formations continues en secourisme ?

3° Comment avez-vous entendu parler de cette réforme ?

4° Avez-vous des compétences ou diplômes en lien avec l'enseignement du secourisme ?

5° Connaissez vous les nouvelles prérogatives du SSA ?

6° Qu'attendez vous de ce stage ?

FORMULAIRE A JOINDRE SI VOUS BENEFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, le dossier complet doit nous être transmis
par téléversement ou par mail à formation@cfmns68.fr

Nom et Prénom du bénéficiaire:

Formation prise en charge par l'organisme payeur (Cochez)

- ☐ FC PSE2
- ☐ Bilan de compétences pour retad de formation PSE1ou PSE2
- ☐ PSE 2
- ☐ FCA SSA

Pour l'établissement d'un devis

Dénomination de la structure :

N° Siret :

Représentant légal:

Fonction occupée :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne en charge du dossier :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.
Association enregistrée auprès du Préfet de la Région Alsace conformément aux dispositions de l'article R 921-5 du code du travail sous le ***N° 42680258368***

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FORMULAIRE A IMPRIMER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN DEVIS "EXPRESS"
POUR UNE PRISE EN CHARGE OPCO ou AUTRE sans CONVENTION…
Une fois renseigné, il faut transformer ce fichier en PDF avant de le télécharger.

FNMNS
Centre de formation- Fessenheim

Proposition commerciale :

Réf : PSE2 et FCA BNSSA vers SSA

TARIF AVEC PRISE EN CHARGE
Emetteur :

Centre de Formation des Métiers de la Natation et du Sport du Haut-Rhin
69a rue de la libération
68740 Fessenheim

Tél.: 0389485479
Email: formation@cfmns68.fr
Web: www.cfmns68.fr

Adressé à : *(Notez vos coordonnées ci-dessous)*

Désignation	TVA	PU TTC	Qté	Total TTC
Formation initiale PSE2 (28h)	0%	170 €	1	410 €
Formation continue d'adaptation SSA (04h)	0%	100 €	1	80 €

TOTAL TTC **490 €**

*** TVA non applicable art-293B du CGI**

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CREDIT MUTUEL FESSENHEIM

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10278	03322	00020229501	28

Adresse: 69a Rue de la Libération
Nom du propriétaire du compte: CFMNS
Code IBAN: FR76 1027 8033 2200 0202 2950 128
Code BIC/SWIFT: CMCIFR2A

Datez et cochez " Bon pour accord"

Date :

☐ Bon pour accord